



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 février 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 février 2019, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration commune que les Présidents de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la République turque ont faite à Sochi (Fédération de Russie) le 14 février 2019 (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim de la République islamique d'Iran
(*Signé*) Eshagh **Al Habib**

Le Représentant permanent de la Fédération de Russie
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Le Représentant permanent de la Turquie
(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioğlu**



Annexe à la lettre datée du 18 février 2019 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et russe]

Déclaration commune des Présidents de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la République turque

Sotchi (Fédération de Russie), 14 février 2019

Le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, le Président de la République islamique d'Iran, Hassan Rouhani, et le Président de la République turque, Recep Tayyip Erdoğan, réunis à Sotchi le 14 février 2019 pour un sommet tripartite :

1. Ont évoqué la situation sur le terrain en République arabe syrienne, fait le point sur les changements survenus depuis leur dernière réunion, tenue à Téhéran le 7 septembre 2018, et souligné leur détermination à renforcer la coordination trilatérale dans le cadre des accords conclus ;

2. Ont insisté sur leur profond attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ;

3. Ont souligné que ces principes devaient être universellement respectés et qu'aucun acte, quel qu'en soit l'auteur, ne devait les remettre en cause ;

4. Ont rejeté toutes les tentatives d'imposer des changements sur le terrain sous prétexte de lutter contre le terrorisme et se sont dits déterminés à s'opposer aux visées séparatistes ayant pour objectif de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi qu'à la sécurité nationale des pays voisins ;

5. Ont noté à cet égard que, si elle était appliquée, la décision des États-Unis d'Amérique de retirer leurs forces de Syrie contribuerait à renforcer la stabilité et la sécurité dans le pays, dans le respect des principes mentionnés ci-dessus ;

6. Ont étudié en détail la situation dans la zone de désescalade d'Edleb, dénoncé les tentatives de l'organisation terroriste Hay'at Tahrir el-Cham d'accroître son contrôle sur cette zone, se sont dits gravement préoccupés par ces actes et ont convenu de lutter efficacement contre eux et de prendre des mesures concrètes pour réduire le nombre de violations dans la zone de désescalade d'Edleb en appliquant pleinement les accords y relatifs, notamment le mémorandum du 17 septembre 2018 sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb. Ils ont aussi réaffirmé leur détermination à continuer de coopérer en vue de faire échec à Daech/EIIL, au Front el-Nosra et à tous les autres individus, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida ou à Daech/EIIL, ainsi qu'aux autres groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ;

7. Ont examiné la situation dans le nord-est de la Syrie et sont convenus de coordonner leurs activités, notamment dans le cadre des accords existants, en vue d'assurer la sécurité et la stabilité de cette zone, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays ;

8. Ont réaffirmé leur conviction que le conflit syrien ne pouvait avoir d'issue militaire et ne pourrait être réglé que dans le cadre d'un processus politique dirigé et

pris en main par les Syriens eux-mêmes et facilité par l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU ;

9. Ont réaffirmé leur détermination à faciliter la mise en place rapide de la commission constitutionnelle, notamment en décidant de la composition de celle-ci et en formulant, sur la base des travaux menés par les trois garants, des recommandations sur son règlement intérieur. Ils ont souligné à cet égard qu'il importait de poursuivre les échanges et la coordination avec les parties syriennes et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen ;

10. Se sont félicités du deuxième échange de prisonniers opéré grâce à l'action du groupe de travail chargé de la question. Par les libérations qui ont eu lieu le 24 novembre 2018 et le 12 février 2019, le processus d'Astana a contribué pour beaucoup à instaurer la confiance entre les parties syriennes et à créer les conditions nécessaires pour faire progresser le processus politique ;

11. Ont souligné qu'il fallait continuer de tout mettre en œuvre pour aider les Syriens et les Syriennes à reprendre une vie normale et paisible et pour soulager leurs souffrances. À cet égard, ils ont appelé la communauté internationale, en particulier le système des Nations Unies et ses organismes humanitaires, à renforcer son assistance à la Syrie, notamment en intensifiant la fourniture d'aide humanitaire et en remettant en état les infrastructures essentielles, telles que les installations d'approvisionnement en eau et en électricité, les écoles et les hôpitaux ;

12. Ont souligné qu'il importait de créer des conditions propices au retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés et déplacés syriens dans leur lieu de résidence d'origine. Ils ont dressé un bilan positif des échanges entretenus avec toutes les parties intéressées, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et réaffirmé qu'ils étaient disposés à poursuivre et à renforcer cette coordination ;

13. Sont convenus de charger leurs représentants de tenir la prochaine réunion internationale sur la Syrie à Astana en avril 2019 ;

14. Ont examiné, outre la question syrienne, l'évolution récente de la situation dans le monde et leur collaboration dans différents domaines, et ont décidé de renforcer leur coopération économique et commerciale ;

15. Ont condamné l'attentat terroriste commis peu de temps auparavant en Iran (province du Sistan-Balouchestan). Le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et le Président de la République turque, Recep Tayyip Erdoğan, ont présenté leurs condoléances aux familles des victimes et exprimé leur sympathie au peuple et au Gouvernement de la République islamique d'Iran ;

16. Ont décidé de tenir le prochain sommet tripartite en Turquie sur l'invitation du Président de la République turque, Recep Tayyip Erdoğan ;

17. Les Présidents de la République islamique d'Iran et de la République turque ont exprimé leur sincère reconnaissance au Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, pour avoir accueilli le sommet tripartite à Sotchi.